

### Villes et Intercommunalités

Fiche à retourner complétée, avec les deux exemplaires signés du contrat d'autorisation, par courrier au  
CFC – 20, rue des Grands Augustins – 75006 PARIS

#### IDENTIFICATION DE LA COMMUNE OU DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Nom : Commune d'Ailly sur Noye

Adresse : 1 Rue Saint Martin  
80250 AILLY SUR NOYE

Téléphone : 03.22.41.71.71      Télécopie : /

Site internet : www.ailly-sur-noye.fr

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU GESTIONNAIRE PRINCIPAL DU CONTRAT (le destinataire principal de nos demandes de déclarations)

Nom et prénom : Pierre DURAND

Fonction : Maire      Téléphone (ligne directe) : 03.22.41.71.71

Télécopie : /      E-mail : direction@ailly-sur-noye.fr

Personne à contacter en cas d'absence du gestionnaire principal :

Nom et prénom : Grégoire DENIVET

Fonction : DGS      Téléphone (ligne directe) : 06.23.77.32.14

Télécopie : /      E-mail : direction@ailly-sur-noye.fr

.../...

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COMPTABILITÉ (SI NÉCESSAIRE)**  
(éléments relatifs à la facturation des redevances)

Adresse  
de facturation :  
(si différente  
du siège social)

**Interlocuteur du CFC au service comptabilité :**

Nom et prénom :

Ancis LECAT

Fonction :

Comptable

Téléphone  
(ligne directe) :

03.22.91.71.71

Télécopie :

/

E-mail :

comptabilite@ailly-sur-noye.fr

**À compléter si vous avez besoin que la facture soit déposée sur CHORUS PRO :**

Numéro SIRET :  
(obligatoire)

218 000 099 000 18

Code service :

N° d'engagement :

**À compléter si vous avez besoin qu'un numéro de Bon de Commande figure sur la facture :**

Numéro de BDC :

**EFFECTIFS DE LA COMMUNE OU DE L'INTERCOMMUNALITÉ**

**NOMBRE d'agents publics, agents contractuels et élus**  
susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder  
à des copies numériques ou papier

50

**AUTRES TYPES DE REPRODUCTIONS**

Effectuez-vous d'autres types de reproductions d'articles de presse, extraits audiovisuels ou pages de livres ?

OUI

NON

Si OUI, dans quel cadre ?

- panorama de presse (« revue de presse ») papier (photocopie, télécopie)
- panorama de presse (« revue de presse ») numérique interne
- panorama de presse (« revue de presse ») numérique diffusé à des organisations tierces
- diffusion d'extraits audiovisuels (audio ou vidéo) multipostes en interne en dehors de panoramas de presse
- autre (préciser) : .....

Fait à Ailly sur Noye

Le 05/08/21

Signature et cachet



Pierre DURAND  
le Maire

*[Handwritten signature]*

### 3 • LA DÉCLARATION À EFFECTUER ET LA REDEVANCE À ACQUITTER

[ARTICLES 4, 5 ET 6 DU CONTRAT]

En contrepartie de l'autorisation accordée, le contrat prévoit le versement d'une redevance annuelle qui permet de répartir les sommes perçues entre les ayants droit des publications utilisées.

○ Au mois de **février** de chaque année, la **Commune ou l'Intercommunalité déclare ses effectifs**. Cette déclaration permet au CFC de facturer les redevances établies selon le barème suivant :

Effectifs (agents et élus)*	Redevance annuelle
1 à 10	150 € HT
11 à 50	380 € HT
51 à 100	650 € HT
101 à 200	1 100 € HT
201 à 500	1 760 € HT
501 à 1 000	2 530 € HT
1 001 à 2 500	3 850 € HT
2 501 à 5 000	6 000 € HT
5 001 à 7 500	8 250 € HT
7 501 à 10 000	11 000 € HT

\* Effectifs : il s'agit du nombre d'agents publics, agents contractuels et élus présents dans la Commune ou l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours et susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier d'œuvres protégées dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le taux de TVA applicable aux redevances facturées par le CFC en France métropolitaine est à ce jour le taux intermédiaire de 10 %.

○ Sur demande du CFC, la Commune ou l'Intercommunalité déclare également **la liste de ses abonnements ou achats réguliers** de presse et de livres.

